

BOUCLE NORD DE SEINE

Stratégie territoriale

Juin 2018

SOMMAIRE

Notre identité, déterminée par la géographie et affirmée par l'histoire	3
Ce qui nous distingue	3
Un territoire d'équilibres.....	4
Agir ensemble sur les grandes mutations urbaines	6
Ce que nous sommes : un territoire attractif	6
Ce que nous voulons : maintenir les équilibres sociaux et urbains.....	7
Favoriser l'ancrage de la population.....	7
Accompagner l'évolution des tissus urbains.....	8
Renforcer les polarités	8
Interconnecter les polarités et résorber les fractures urbaines	9
Agir ensemble sur les grandes mutations économiques	10
Ce que nous sommes : un territoire généraliste.....	10
Ce que nous voulons : accueillir un écosystème diversifié	12
Développer une offre généraliste de qualité	12
Valoriser les signes distinctifs du territoire.....	13
Favoriser l'insertion urbaine de l'activité économique	13
Agir ensemble sur les grandes mutations environnementales	14
Ce que nous sommes : les terres de Seine	14
Ce que nous voulons être : un pôle métropolitain d'écologie urbaine	15
Développer les potentiels en énergies renouvelables.....	15
Relier les nouvelles trames urbaines	15
Réduire l'empreinte écologique du territoire.....	16
les modalités de l'action	17
Des opportunités d'échelle métropolitaine.....	18
Trois politiques métropolitaines en chantier.....	18
Construire des positions et des propositions communes.....	18
Des enjeux immédiats	19
Quatre gares du Grand Paris Express.....	19
Une position privilégiée par rapport aux jeux olympiques-paralympiques.....	19
Engager le remembrement des terres agricoles.....	19
L'enfouissement des lignes à Haute tension	19

NOTRE IDENTITE, DETERMINEE PAR LA GEOGRAPHIE ET AFFIRMEE PAR L'HISTOIRE

L'établissement public territorial Boucle Nord de Seine (BNS) existe depuis le 1^{er} janvier 2016. Il regroupe 7 communes : Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Argenteuil, Colombes, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne, soit, en tout, 434 000 habitants.

Entre Paris, la Défense et la Plaine-Saint-Denis, le territoire de Boucle Nord de Seine est pleinement inscrit dans l'espace, les flux et les enjeux métropolitains. Les échanges avec la métropole sont constants et denses, et les entreprises du territoire contribuent intensément à l'économie métropolitaine. Cet ancrage métropolitain n'efface pas une forte identité du territoire.

La géographie donne sa physionomie particulière au territoire : la grande boucle de la Seine au Nord de Paris, entoure le territoire et baigne presque toutes les communes ; au Nord, la plaine d'Argenteuil et la butte d'Orgemont bornent le territoire, lui donnent une dimension agricole ; à divers endroits un semis d'espaces verts, de jardins, de voies vertes.

L'histoire, c'est celle d'un héritage industriel et ferroviaire qui a laissé des traces dans le paysage et marque encore une certaine spécificité des activités économiques du territoire, plus tournées vers la sphère productive que l'ensemble de la Métropole. C'est aussi l'histoire de la production urbaine de l'espace métropolitain : boulevards et immeubles post haussmanniens, tissu pavillonnaire dense, grands ensembles d'habitat social. C'est enfin le maintien d'identités locales, avec un ensemble de polarités, véritables centres de vie quotidienne, qui perpétuent le « charme » urbain des communes du territoire.

Ce qui nous distingue

Cinq qualités confèrent à notre territoire une place toute particulière dans la Métropole du Grand Paris. Ils sont autant de leviers qui pourront être mobilisés pour affirmer cette place.

1. La Seine

La **plateforme** portuaire de Gennevilliers est un acteur d'intérêt métropolitain et régional pour le développement de la logistique fluviale.

Les berges de Seine constituent deux atouts de développement :

- Un élément de desserte pour des transports via la Seine, de matériaux et déchets
- Un support décisif pour affirmer une fonction de loisirs et de mobilité d'échelle métropolitaine.

L'aménagement des berges pour une accessibilité en continu permettra de conforter les activités existantes et de développer en continuité de l'Arc sportif de Colombes des activités nouvelles de niveau métropolitain : parcours, base nautique.

2. La plaine d'Argenteuil

Elle constitue un levier central pour le développement d'une **activité agricole métropolitaine**, capable de fournir en produits frais le marché alimentaire de proximité pour développer un circuit court territorial.

3. L'importance des espaces dédiés à l'activité économique

Argenteuil, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne comportent des zones d'activités économiques avec une présence industrielle importante, les villes de Clichy-la-Garenne, Colombes, Bois Colombes et Asnières-sur-Seine bénéficient dans un tissu urbain plus dense d'une activité tertiaire soutenue. La Boucle Nord de Seine constitue un des rares lieux de développement économique diversifié de la petite couronne, un enjeu pour le développement économique et industriel Métropolitain. Il s'agit à la fois de développer l'activité économique de la plateforme portuaire, notamment l'activité logistique, et de préserver, sur l'ensemble du territoire, la fonction économique pour de l'activité productive, de services et tertiaire.

4. Le levier sportif est un élément essentiel de la stratégie de distinction

La proximité de sites destinés **aux Jeux Olympiques-Paralympiques** et la présence dans le territoire d'au moins un site d'importance (le stade Yves du Manoir) sont des opportunités à ne pas manquer pour construire (ou confirmer) une image de marque de territoire sportif. Le Territoire est par ailleurs voisin du village olympique, ce qui lui permet de bénéficier de retombées potentielles liées à une fréquentation accrue. Au-delà des Jeux Olympiques-Paralympiques, le Territoire doit développer une attractivité touristique élargie à l'espace de la banlieue pour devenir métropolitaine, sur les terres des impressionnistes.

5. Une offre culturelle de qualité

Le Territoire s'affirme dans **des activités culturelles d'échelle métropolitaine**. Il dispose déjà d'un réseau d'équipements culturels de qualité, mais dont le rayonnement peut s'accroître pour devenir plus visible à l'échelle de la Métropole.

Un territoire d'équilibres

La création du Territoire donne à ces communes, qui portent en elles un fort potentiel de développement, la possibilité et l'envie **d'affirmer une voie particulière au sein de la métropole du Grand Paris, celle d'un territoire d'équilibres** :

- Équilibre entre des fonctions résidentielles et des fonctions économiques ;
- Équilibre au sein des fonctions économiques, entre les services et les activités productives et logistiques ;
- Équilibre social à l'échelle du territoire, par la cohabitation d'une grande diversité de profils sociaux ;
- Équilibre entre des ambiances urbaines et des typologies **d'habitat** : grands ensembles, petits pavillons, quartiers de centre-ville ;

- Équilibre enfin, entre le développement urbain et les espaces naturels et agricoles, grâce à l'omniprésence de la Seine, aux vastes espaces naturels et agricoles (Plaine d'Argenteuil, butte d'Orgemont), aux réseaux de jardins, de voies douces et d'espaces verts.

Ces équilibres s'expriment à l'échelle territoriale : ils soulignent les spécificités des communes et des quartiers. Ils montrent la forte complémentarité et les interdépendances entre les communes du Territoire. Faire territoire, c'est aussi affirmer la diversité comme fil rouge de l'identité métropolitaine de Boucle Nord de Seine. C'est la contribution spécifique de ce territoire à l'ensemble métropolitain.

Notre territoire doit être un bassin de vie qui peut répondre à l'enjeu « donner envie de rester vivre dans la Métropole du Grand Paris ».

Inscrire notre territoire dans les dynamiques métropolitaines

Pour autant, un territoire équilibré ne signifie pas un territoire figé et replié sur lui-même. Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la construction métropolitaine et des grands chantiers qui vont transformer le profil et le fonctionnement du Grand Paris :

- La montée en puissance de l'institution métropolitaine et le déploiement des politiques publiques : politique métropolitaine de l'habitat, SCOT métropolitain, plan climat/air/environnement...
- Les Initiatives métropolitaines : appel à projets urbains innovants (Inventons la Métropole du Grand Paris, ...)
- Les chantiers en cours ou à venir : métro Grand Paris Express, accueil des Jeux Olympiques- Paralympiques de 2024, ...

En conséquence, la stratégie de Boucle Nord de Seine se décline en trois objectifs :

- Agir ensemble sur les grandes mutations urbaines ;
- Agir ensemble sur les grandes mutations économiques ;
- Agir ensemble sur les grandes mutations environnementales.

AGIR ENSEMBLE SUR LES GRANDES MUTATIONS URBAINES

Ce que nous sommes : un territoire attractif

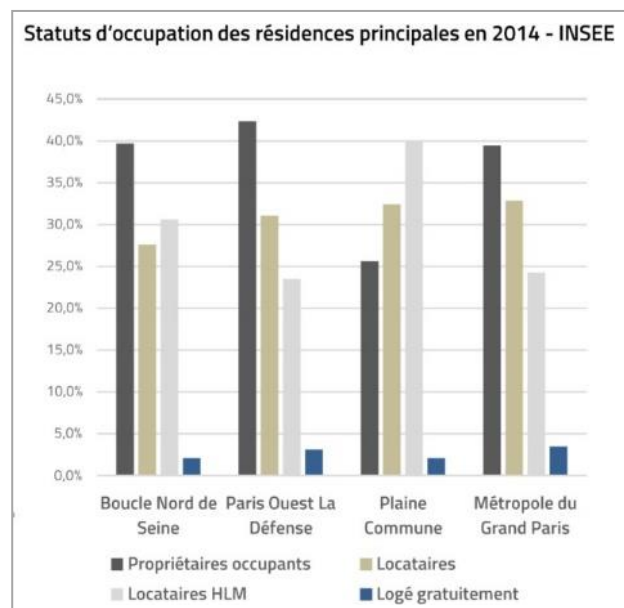
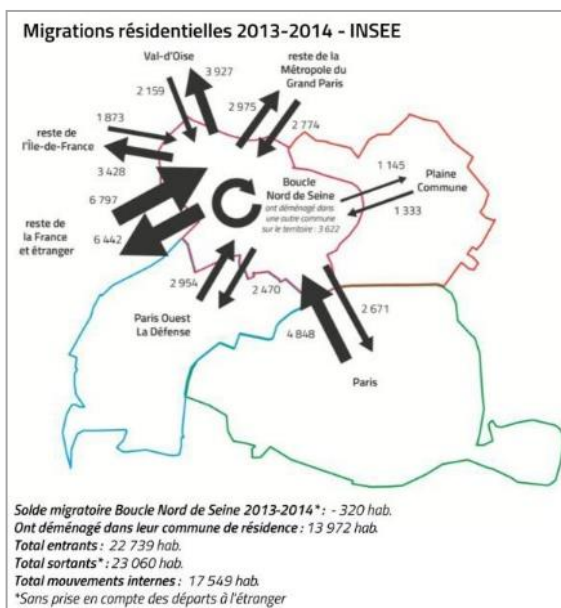
Boucle Nord de Seine offre une grande diversité de logements : maisons individuelles de type pavillon, immeubles haussmanniens, copropriétés, grands ensembles d'habitat social, petits collectifs, etc.

Cette diversité se traduit par une répartition équilibrée des statuts d'occupation qui contraste avec les territoires voisins (Paris Ouest la Défense et Plaine Commune).

Conjuguée à des prix au m² moins élevés, cette diversité de l'offre explique en partie l'attractivité du territoire.

Boucle Nord de Seine présente en effet un solde migratoire légèrement négatif, essentiellement lié aux départs de certains ménages vers la grande couronne, alors que les échanges avec les territoires voisins et les autres régions sont positifs. Le territoire est très attractif pour les parisiens et pour les jeunes adultes : les 20-29 ans représentent environ 40% des nouveaux arrivants chaque année.

L'autre dimension de l'attractivité du territoire réside dans l'ancienneté de ses habitants : 46,2% d'entre eux sont présents dans le territoire depuis au moins dix ans, soit la moyenne métropolitaine, stabilité très supérieure à celle de Plaine Commune par exemple (42% de présents de plus de dix ans). Enfin, du fait de l'arrivée massive de jeunes adultes, le solde naturel de BNS est l'un des plus élevés de la métropole (+1,3% par an).



Ce que nous voulons : maintenir les équilibres sociaux et urbains

C'est cette diversité qui fait la qualité du territoire dans son ensemble, et qui en fait un espace d'équilibre social à l'échelle territoriale.

Les élu.e.s de Boucle Nord de Seine souhaitent conserver cet équilibre, selon trois axes :

- Favoriser l'ancrage de la population
- Accompagner l'évolution des tissus urbains
- Renforcer les polarités

Favoriser l'ancrage de la population

Les communes de Boucle Nord de Seine ont en commun le souci d'offrir à la population résidente, plus largement aux *présents* (par exemple les actifs qui viennent travailler dans le territoire) et aux ménages qui souhaitent s'installer dans le territoire une qualité de vie qui favorise leur ancrage dans le territoire.

Cette volonté doit se traduire par :

- Des possibilités diversifiées de suivre des parcours résidentiels dans des logements et des environnements adaptés aux différentes périodes de la vie ;
- Une offre de services publics et privés en mettant l'accent sur les services en direction de la petite enfance, ainsi que sur l'offre de formation ;
- Une qualité urbaine pour tous, qui facilite l'accès aux mobilités, aux équipements et aux services et aux espaces verts qui maillent le territoire.

Ces trois objectifs supposent une action concertée et des projets partagés par les communes :

- Pour renforcer l'offre de logements locatifs privés et de logements intermédiaires. Il s'agit là d'un enjeu de niveau métropolitain, car le déficit sur ce segment de l'offre est structurel, exacerbé au sein du territoire.
- Pour améliorer l'offre de logements sociaux qui constitue un enjeu métropolitain et territorial au regard du nombre de demandeurs et aux délais d'attente. Cette offre peut constituer un élément du parcours résidentiel à l'échelle du Territoire.
- Pour accroître l'offre culturelle et sportive, par une mise en réseau des équipements collectifs et la coordination des programmations d'événements et d'activités.
- Pour développer les services liés à la petite enfance, renforcer l'offre médicale et maintenir une offre de soins de haut niveau.
- Pour densifier l'offre commerciale de proximité, notamment au sein des zones d'activités économiques.

- Pour développer l'offre de formation supérieure ou professionnelle en adéquation avec les besoins des entreprises présentes sur le territoire.
- Pour assurer les continuités d'itinéraires de modes doux et de paysage entre les communes (piéton, vélo, trame verte).
- Pour constituer un réseau de transport en commun assurant, aux usagers, une qualité de service et des conditions raisonnables de déplacements (Grand Paris Express, prolongement des lignes 3, 4, 13 et 14, prolongement du T1 et T2, prolongement ouest du Tram 11 Express, restructuration réseau de bus, création de lignes téléphériques, ...).

Accompagner l'évolution des tissus urbains

Comme l'ensemble de la métropole (à l'exception, peut-être, de Paris intramuros), le tissu urbain du territoire est en mutation permanente : évolutions « spontanées » au sein des quartiers pavillonnaires, opérations ANRU, ZAC publiques, nouveaux réseaux de mobilité, projets de quartier de gare liés au Grand Paris Express, opérations issues de l'appel à projet « Inventons la métropole du Grand Paris », ... Face à ces événements, les communes souhaitent accompagner l'évolution des tissus, de façon à améliorer la qualité urbaine du territoire sans en bouleverser les caractéristiques.

L'évolution des quartiers pavillonnaires est une question qui se pose à l'ensemble des communes : face à l'attraction exercée par ce type d'habitat, la tentation est forte de procéder à des divisions, ce qui peut entraîner une dégradation de la qualité de l'habitat et des quartiers. Les communes souhaitent conduire une réflexion d'ensemble, pour mieux connaître l'état et l'évolution de ce patrimoine, échanger sur leurs pratiques et disposer d'outils communs permettant d'intervenir là où c'est nécessaire et de prévenir les risques de dégradation.

La rénovation urbaine, dans six communes sur sept, favorise une évolution importante de la typologie et de la morphologie de l'habitat social dans le territoire. La coordination et concertation territoriale entre les communes sur les opérations de rénovation urbaine (ANRU), permettraient une capacité de négociation plus efficace avec les partenaires sur chaque projet.

Les communes mettent en œuvre des **éco-quartiers**, qui ne doivent pas apparaître comme des îlots séparés de l'ensemble urbain. Les échanges entre communes doivent s'intensifier pour partager les bonnes pratiques, capitaliser sur les conditions de réussite et limiter les risques d'isolement et de dysfonctionnement.

Renforcer les polarités

L'une des caractéristiques remarquables du territoire, c'est la présence de centralités historiques qui demeurent vivantes, par l'activité commerciale et de service. Cependant, le développement de zones d'activités dédiées et la multiplication des échanges domicile- travail fait peser un risque sur l'avenir de ces centralités dont la préservation est une dimension essentielle du maintien de l'identité des communes.

Pour assurer la pérennité et l'évolution des **centralités**, une meilleure connaissance de l'offre et de la demande de services et de commerces est nécessaire, notamment pour améliorer la capacité de captation du pouvoir d'achat des actifs non-résidents et maintenir la clientèle des habitants. Cette orientation permettra par la suite des actions de prospection collective.

Enfin, les communes entendent réfléchir au développement d'outils communs pour **prévenir la formation de friches commerciales**, et développer la **mixité fonctionnelle** dans les zones d'activités.

Interconnecter les polarités et résorber les fractures urbaines

Le territoire est fortement impacté par le futur Grand Paris Express : quatre gares (et donc quatre quartiers de gare) sont prévues, qui vont entraîner une attractivité nouvelle, mais qui risquent aussi de grever les équilibres existants et de concurrencer les centralités historiques.

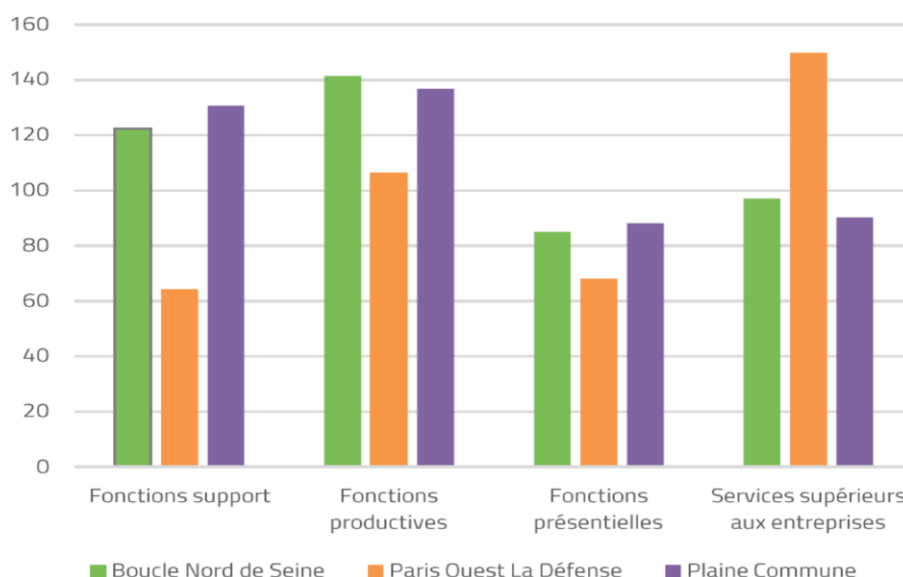
Les communes du territoire entendent parler d'une seule voix pour anticiper l'arrivée du Grand Paris Express, et particulièrement, être reconnues comme parties-prenantes déterminantes dans **l'aménagement et la programmation** des quartiers de gare. Autrement dit, il s'agit d'utiliser l'opportunité de ces chantiers pour compléter et renforcer les fonctions des communes, en limitant les effets de concurrence avec les polarités plus anciennes.

Plus généralement, l'enjeu de la **résorption des fractures urbaines**, particulièrement dans un territoire qui présente une telle diversité, et qui, comme nombre d'espaces de petite couronne, a subi les grandes ruptures provoquées par les réseaux d'échelle métropolitaine (couverture des voies ferrées et des voies rapides, enfouissement des lignes à haute tension, ...). La question des interfaces entre les quartiers et entre les communes est névralgique, pour assurer la bonne insertion des quartiers existants ou en rénovation, mais aussi pour faciliter le sentiment d'appartenance au territoire. L'amélioration des franchissements de Seine vers le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis serait un levier majeur pour faciliter la vie quotidienne des habitants des différents territoires riverains. L'enfouissement des lignes à haute tension constitue également une priorité pour favoriser la construction de logements au sein de nouveaux quartiers connectés aux tissus urbains existants (en particulier sur la commune de Villeneuve-la-Garenne – 32 ha urbanisables).

AGIR ENSEMBLE SUR LES GRANDES MUTATIONS ECONOMIQUES

Ce que nous sommes : un territoire généraliste

L'approche de l'activité économique du territoire en quatre grandes fonctions¹ montre que le territoire est plutôt généraliste, au sein d'un ensemble métropolitain qui se caractérise plutôt par la spécialisation de ses composantes.



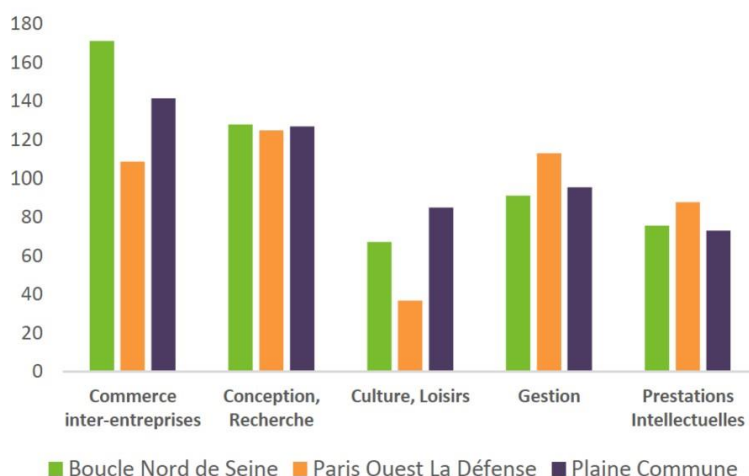
Spécialisation économique des territoires en base 100 –base 100 = MGP 2016

Les **fonctions « support »** sont très présentes dans le territoire. Il s'agit de toutes les activités qui appuient les autres secteurs : logistique, bâtiment et travaux, publics, services quotidiens aux entreprises (restauration, entretien, gardiennage, réparations...), de même que les **fonctions productives** (toute activité de transformation, notamment industrielles).

Cette spécialisation est évidemment liée à la présence de Ports de Paris-HAROPA/plateforme de Gennevilliers, qui fait du territoire un maillon essentiel de la chaîne logistique métropolitaine. En revanche, le territoire apparaît plus faiblement doté que la moyenne métropolitaine en matière de **fonctions présentes** (tous les services à la population, de la santé à l'éducation, de l'alimentation aux loisirs et à la culture) et en matière de services supérieurs aux entreprises (activités de conseil, de gestion, de finance).

¹ Ces quatre fonctions sont issues d'une catégorisation des emplois établie par l'INSEE : fonctions support, fonctions productives, fonctions présentes, services supérieurs aux entreprises.

Spécialisation des cadres des fonctions métropolitaines (base 100 MGP)



Plus spécifiquement, les activités que l'INSEE qualifie de **métropolitaines** (enseignement supérieur et recherche, activités culturelles, communication...) sont très peu présentes dans le territoire.

L'insertion métropolitaine du territoire entraîne de très intenses échanges quotidiens : chaque jour, près de 120 000 actifs non-résidents entrent dans le territoire pour y travailler, tandis que 126 000 en sortent. Le territoire dans son ensemble fonctionne comme un réservoir d'actifs pour le pôle la Défense et surtout celui de Paris, et comme un pôle d'emplois pour le reste de l'Île-de-France : 40 000 actifs environ, principalement issus du Val d'Oise et des Yvelines entrent chaque jour dans le territoire.

A la différence des territoires voisins (Plaine Commune et la Défense), ces échanges quotidiens n'entraînent **pas de déséquilibre entre les emplois et les actifs**. On note même une remarquable identité de profil entre la qualification des emplois et celle des actifs, ce qui confère au territoire une position très particulière au sein de la métropole parisienne.

En dynamique, le territoire semble tendre vers une spécialisation accrue en matière de fonctions support, particulièrement les activités de nettoyage et de transport, au détriment d'activités « supérieures » (activités des sièges sociaux et conseil en informatique par exemple).

Ce que nous voulons : accueillir un écosystème diversifié

Les communes de BNS entendent conserver cette position relative de territoire généraliste. Elle se fonde, comme pour l'habitat et la population, sur la complémentarité des communes.

Développer une offre généraliste de qualité

Les communes entendent continuer à proposer une offre généraliste et s'appuyer à la fois sur la poursuite du développement de grandes zones d'activités, où se concentrent des milliers d'emploi et qui confèrent au territoire la capacité d'accueil de grands comptes et de sièges sociaux, et le développement d'activités nouvelles, plus diffuses dans le tissu urbain, qui contribuent à maintenir la mixité fonctionnelle au cœur des communes.

Le territoire veut conforter sa position dans l'accueil et le développement d'entreprises industrielles de haute technologie.

Comme pour les habitants, **une meilleure lisibilité et complémentarité des offres communales de foncier et d'immobilier économique** à l'échelle du territoire permettra de faciliter les itinéraires résidentiels d'entreprises et d'accompagner leur développement au fil de leur cycle de vie, en répondant à leurs besoins spécifiques.

Les communes entendent, pour rester attractives vis-à-vis des entreprises, **améliorer l'offre de formation générale et professionnelle** dans le territoire. L'offre de formation professionnelle permettra aussi aux salariés du territoire d'améliorer leur position vis-à-vis des employeurs et de poursuivre des carrières réussies. La programmation des quartiers de gare du GPE devrait être l'occasion de construire une stratégie d'attractivité vis-à-vis d'organismes de formation publics ou privés.

Cette orientation s'accompagnera **d'une politique commune d'accueil** : démarches commerciales communes, bourse de locaux mutualisée, mise en réseau des outils d'aide à la création et d'accompagnement du développement des entreprises.

Enfin, une attention particulière devra être portée **au développement de la fonction logistique**, de façon à limiter l'emprise des entrepôts de stockage, améliorer les capacités de transformation sur place pour accroître la valeur ajoutée dégagée par les activités de logistique et valoriser la logistique de proximité au service des entreprises du territoire.

Valoriser les signes distinctifs du territoire

Le développement économique du territoire peut bénéficier de certains signes distinctifs qui méritent d'être valorisés :

- La **dimension touristique**, appuyée sur une offre hôtelière de qualité et des propositions d'activités culturelles et de loisirs à destination des métropolitains et des visiteurs français et étrangers ;
- Une **image et une offre sportive**, appuyée sur les équipements existants (stade **Yves Du Manoir**) ou à développer (base nautique).

Favoriser l'insertion urbaine de l'activité économique

Le développement économique, à la fois au sein des ZAE et du secteur diffus, suppose de porter une stratégie commune d'insertion urbaine des activités économiques à l'échelle du territoire. Autrement dit, il s'agit de mieux connecter les espaces spécialisés et les espaces généralistes et de promouvoir un environnement urbain de qualité pour les activités économiques.

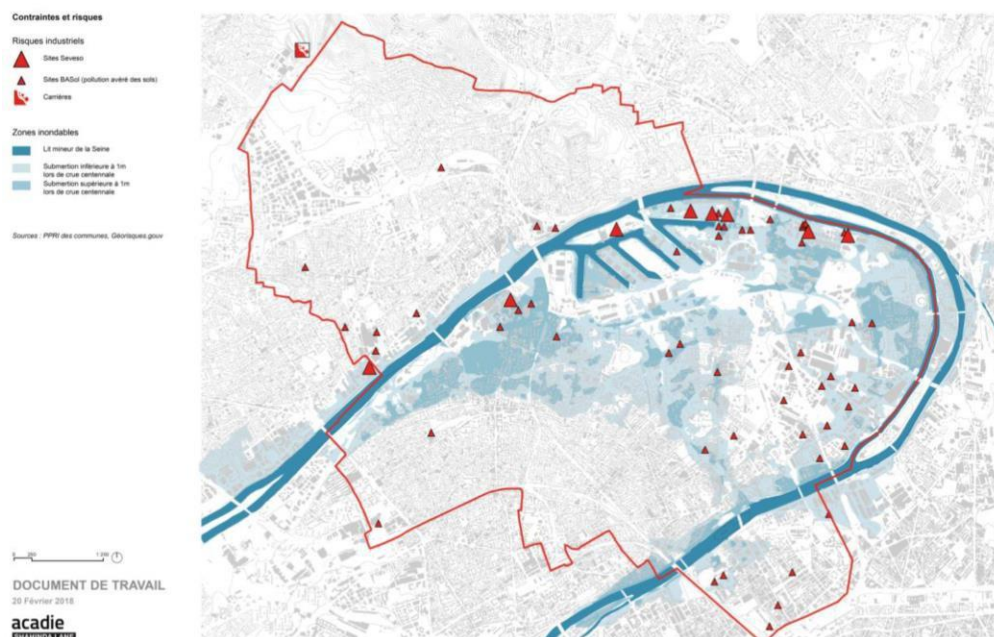
Une action avec les commerces et les services privés sera entreprise, pour **adapter les horaires et les prestations** au double marché des résidents et des actifs non-résidents ; les communes se concerteront sur l'offre touristique de façon à limiter les concurrences et les doublons. Enfin, les communes entendent définir collectivement des **principes de mixité fonctionnelle** (c'est-à-dire la capacité à accueillir différentes fonctions économiques sur un même espace) notamment dans les zones d'activités, qui se traduiront à terme dans des outils de portage foncier et immobilier pour faciliter l'implantation de commerces et de services dans les zones d'activité.

AGIR ENSEMBLE SUR LES GRANDES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce que nous sommes : les terres de Seine

Le territoire se caractérise par une **étroite imbrication entre les espaces naturels et les espaces urbanisés** : la présence de la Seine, de grands espaces naturels et agricoles et la trame des jardins confère au territoire une qualité très particulière au sein de la métropole.

Cette médaille a son revers : le territoire est très exposé au risque d'inondation. Simultanément, le développement productif de Boucle Nord de Seine explique la présence de risques industriels relativement important (7 sites SEVESO) et de sols pollués.



Enfin, malgré la présence des jardins, la densité du territoire explique l'importance des phénomènes de ruissellement qui contribuent à la pollution des masses d'eau.

Le territoire dispose **d'atouts et de projets en matière d'écologie urbaine, notamment dans le champ de l'énergie** : chaufferies biomasse (Argenteuil, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers), réseaux de chaleur, géothermie, et potentiel solaire important. Par ailleurs, la plupart des communes construisent des éco-quartiers. Ces éléments permettent d'envisager globalement le territoire comme un pôle potentiel d'écologie urbaine, déployé dans trois dimensions : la valorisation des potentiels d'écologie urbaine, l'aménagement des trames verte et bleue, la réduction de l'empreinte écologique du territoire.

Ce que nous voulons être : un pôle métropolitain d'écologie urbaine

Le territoire dispose des points d'appui qui lui permettent de devenir un pôle en pointe dans l'écologie métropolitaine. Il est déjà un acteur essentiel du développement durable métropolitain avec la présence sur son territoire : d'une chaufferie biomasse, de géothermie, d'entreprises du SIAPP, de gestion des déchets sur la plateforme portuaire, ...

Développer les potentiels en énergies renouvelables

Les communes du territoire entendent être des partenaires déterminant de la stratégie métropolitaine en matière d'énergie. Pour cela, elles sont déterminées à entreprendre un **recensement de l'ensemble des potentiels d'ENR** existant dans le territoire et de proposer une stratégie de valorisation de ces potentiels, inscrite dans la stratégie métropolitaine.

La question énergétique est cependant compliquée par la diversité des tissus urbains : grands ensembles, immeubles anciens, maisons individuelles, grandes zones d'activité, etc. Il s'agira donc à la fois de développer **des solutions mutualisées** de production et de distribution d'énergie de façon à ne pas limiter les stratégies énergétiques à quelques quartiers ciblés tout en proposant **des solutions de distribution et d'économie adaptées** aux différents types de bâtiments et de quartiers. Une agence de l'énergie à l'échelle du territoire pourrait être un outil approprié.

La présence de grandes zones d'activité est un atout pour le **développement de solutions d'écologie industrielle**, ce qui pourrait constituer un avantage compétitif du territoire.

Enfin, la Plaine d'Argenteuil doit être le support **d'un projet agricole d'intérêt métropolitain**, pour fournir en produits frais le marché alimentaire de proximité.

Relier les nouvelles trames urbaines

Le territoire dispose d'atouts considérables en matière de trame verte et bleue, mais qui doivent être valorisés.

La question des **berges de Seine** constitue une priorité, dont l'urgence est accrue par la perspective des jeux olympiques-paralympiques. Les communes partagent les mêmes enjeux : la continuité de aménagements, l'accessibilité des berges et les franchissements, la réappropriation des berges comme espace public, la réhabilitation des friches, le développement d'activité de nautisme et de loisir, la gestion du risque d'inondation.

Les communes entendent parler d'une seule voix pour faire valoir un projet commun auprès des différentes parties-prenantes (l'Entente Seine, le Département des Hauts-de-Seine, VNF...).

Un potentiel considérable réside dans le développement des moyens et des infrastructures des **mobilités actives** : vélo et marche à pied notamment. Ce potentiel sera développé autour de trois axes : un schéma commun de mobilité à l'échelle du territoire en connexion avec les futurs développements des systèmes de transport (GPE...) pour renforcer les dessertes internes tous modes, ce qui suppose notamment d'œuvrer pour une **réorganisation** du système des bus, la connexion de l'ensemble des voies vertes pour valoriser le réseau des venelles de la « ville jardin » et la mise en valeur des réseaux Vélib' et Autolib'.

Réduire l’empreinte écologique du territoire

L’objectif de réduction de l’empreinte écologique est une préoccupation commune à toutes les villes. Les communes de BNS entendent participer à cet objectif, dont un des points d’appui sera le futur plan climat/air/énergie territorial. Trois domaines devront faire l’objet d’une attention particulière compte-tenu des caractéristiques du territoire :

- La limitation des ruissellements, par l’intégration de la gestion de l’eau dans tous les projets d’aménagement et dans la conception des espaces publics, de façon à favoriser les porosités naturelles, ralentir le cycle de l’eau, voire à donner plus de place à l’eau dans le paysage urbain ;
- La réduction des déchets et leur valorisation, en prenant appui sur l’unité de méthanisation prévue [sur](#) la plateforme portuaire de Gennevilliers ;
- La réduction des nuisances et des pollutions liées notamment à la présence de grandes infrastructures routières.

Plus globalement, les communes entendent intégrer les principes de l’écologie urbaine dans tous les projets futurs d’aménagement, comme un principe directeur. S’agissant de l’existant, les communes de BNS souhaitent développer des pratiques destinées à atténuer les effets du changement climatique : végétalisation, conception bioclimatique des bâtiments, biodiversité, constitution d’îlots de fraîcheur, etc.

La présence de la plaine d’Argenteuil constitue une opportunité unique **pour réduire l’empreinte carbone** de la Métropole par le développement **d’un projet agricole avec des circuits courts**, capable de fournir en produits frais le marché alimentaire de proximité.

LES MODALITES DE L'ACTION

Ces orientations et ces projets reposent sur une conception coopérative de l'action. Autrement dit, le territoire ne vient pas en substitution des communes, mais plutôt en **catalyseur, en fédérateur des politiques communales**.

Au sein de l'ensemble territorial, les communes souhaitent pouvoir conduire des stratégies partagées et coordonnées, mais aussi pouvoir coopérer à deux ou à trois en fonction des enjeux.

En même temps, il importe que les **citoyen.ne.s et les usager.e.s du territoire puissent l'appréhender dans son ensemble**, de façon à utiliser au mieux ses ressources, et à profiter de la complémentarité des offres communales. D'où un objectif de lisibilité de l'offre territoriale : en matière d'habitat, d'immobilier économique, de services, de mobilité, de loisirs, d'éducation et de culture.

A l'échelle métropolitaine, le territoire entend **parler d'une seule voix** pour se poser en interlocuteur déterminant des politiques métropolitaines (habitat, aménagement, mobilités, environnement) et peser sur les grands chantiers en cours —particulièrement les **J.O.P.** et le GPE.

Localement, les communes souhaitent maintenir un rôle privilégié de contact direct avec leurs citoyen.ne.s et les usage.r.e.s de leur territoire. Elles restent le cœur de la vie civique, l'espace de débat citoyen et l'échelle de consultation et de concertation.

C'est un modèle **d'intercommunalité « confédérale »** que les communes du territoire souhaitent faire valoir au sein de l'ensemble métropolitain.

Des opportunités d'échelle métropolitaine

Trois politiques métropolitaines en chantier

Trois documents de planification stratégiques sont lancés par la MGP. Quel que soit l'avenir de cette institution, ces documents seront, d'une manière ou d'une autre élaborés et mis en œuvre. Il s'agit :

- Du SCOT, dont le PADD est en cours d'élaboration par la métropole ;
- Du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) ;
- De plan climat, air et énergie métropolitain (PCAEM).

Ces trois documents impactent directement les compétences des communes et des Territoires, en matière d'urbanisme et d'aménagement, en matière d'habitat et en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émissions (GAS, particules...).

Construire des positions et des propositions communes

Quoi qu'il arrive, les communes du Territoire Boucle Nord de Seine ont grand intérêt à la production collective de positions et de propositions pour être à la hauteur des différents dialogues territoriaux qui accompagnent ces démarches de planification stratégique. En effet, comme le montre le diagnostic ci-après, les communes du territoire Boucle Nord de la Seine présentent de nombreuses caractéristiques communes concernant les trois domaines de l'aménagement, de l'habitat et du climat :

- Elles présentent des configurations urbaines proches, avec des centralités denses et actives, des zones d'activité dynamiques mais aussi la diffusion de nouvelles activités dans le tissu urbain traditionnel ;
- Si les proportions varient d'une commune à l'autre, celles-ci présentent des typologies spécifiques dominées par de l'habitat individuel de type pavillonnaire d'une part et des grands ensembles d'habitat social d'autre part ;
- Elles ont des enjeux environnementaux communs, avec la présence de la Seine, d'espaces naturels et agricoles de grande ampleur, et un réseau déjà important de voies vertes au cœur du tissu urbain. Toutes présentent un potentiel important en matière de production d'énergies nouvelles renouvelables.

Face aux trois chantiers métropolitains (SCOT, PMHH, PCAEM), les communes du Territoire Boucle Nord de la Seine peuvent faire valoir ces spécificités, des engagements communs en matière de climat, d'air et d'énergie et des engagements consolidés en matière de production de logements.

Quel que soit l'avenir de la métropole, ces trois chantiers constituent autant d'opportunités pour avancer dans la consolidation des coopérations au sein du territoire.

Des enjeux immédiats

Au-delà de ces échéances politiques, les communes du Territoire Boucle Nord de la Seine sont impactées par deux chantiers majeurs de la métropole : le Grand Paris Express et les Jeux Olympiques-Paralympiques, les lignes à Haute tension.

Quatre gares du Grand Paris Express

Pas moins de quatre gares du GPE sont prévues pour la ligne 15 Ouest : Bécon les Bruyères, entre Asnières et Bois Colombes, Bois Colombes, les Agnettes et les Grésillon à Gennevilliers.

D'une part, ces gares et cette desserte confère évident à ces communes une attractivité nouvelle, ceci d'autant plus que ces gares sont reliées à des lignes existantes, ce qui crée un effet de réseau qui n'existait pas ou beaucoup moins. Même les communes non directement reliées au GPE peuvent bénéficier de cet effet de réseau. De façon symétrique, l'effet réseau peut engendrer des flux supplémentaires importants qui constituent des opportunités de développement, mais aussi engendrent des contraintes d'organisation et de gestion qui impacteront les politiques communales, notamment de déplacement.

D'autre part, l'enjeu d'aménagement des quartiers de gare devient majeur, autant pour la SGP que pour les communes. L'aménagement des quartiers de gare, et l'impact qu'il peut entraîner sur les abords, est un élément déterminant de la stratégie (y compris financière) du GPE. Il est déterminant que les communes impactées construisent une position concertée au sein du T5, de façon à pouvoir opposer à la vision de la SGP des propositions de programme d'aménagement qui viennent en complémentarité des stratégies communales et non en concurrence de celles-ci.

Une position privilégiée par rapport aux jeux olympiques-paralympiques

Le stade Yves du Manoir est un site olympique dédié au hockey sur gazon et le village Olympique se situe dans l'immédiat voisinage du T5 (communes de St Denis, de l'Île St Denis et de St Ouen). Le projet olympique impacte donc le Territoire. Au-delà des sites eux-mêmes et des enjeux d'aménagement qu'ils impliquent, la question de l'accueil et de la capacité du territoire à profiter de l'accroissement de la fréquentation touristique se pose à toutes les communes du T5. Il est donc urgent d'engager une réflexion commune autour de cet enjeu.

Engager le remembrement des terres agricoles

Le développement d'une activité agricole sur Argenteuil, prendra du temps. L'enjeu est pourtant d'actualité. Un groupe projet devrait se monter pour créer les conditions d'une réalisation effective à court terme

L'enfouissement des lignes à Haute tension

Gagner des capacités de construction de logements dans les prochaines années pour que le territoire remplisse ses objectifs sans être obligé de densifier des villes déjà denses passe par la mobilisation de capacités à construire sur les secteurs aujourd'hui impactés par les lignes à haute tension.